



REGLEMENT GENERAL

EXPOSITION Maquettes - Modèles Réduits - Miniatures Gymnase Communautaire de TILLE. A proximité de l'aéroport de BEAUVAIS.

I - GENERALITES

ARTICLE PREMIER :

L'association " **MAQUETTISTES DU BEAUVAISIS** " organise une

Exposition de Maquettes
Modèles Réduits - Miniatures.

La manifestation se déroulera au Gymnase Communautaire de TILLE, près de BEAUVAIS les **19 et 20 Mars 2016**.

ARTICLE 2 :

La mise en place de l'exposition aura lieu les :

Vendredi 18 Mars entre 18h00 et 22h00

Samedi 19 Mars entre 8h00 et 10h00

Les participants à l'exposition générale et au concours sont invités à apporter leurs modèles, et à préparer leurs stands durant ces heures.

Le démontage de l'exposition se fera le :

Dimanche 20 Mars à partir de 18h00

II - Exposition générale et concours

ARTICLE 3 :

Les participants à l'exposition générale ou au concours s'engagent à exposer leurs pièces pendant toute la durée de la manifestation.

Aucun retrait de pièces ne pourra avoir lieu avant le démontage. Cependant, à titre exceptionnel, des dérogations pourront être accordées par les organisateurs (motif d'éloignement par exemple).

Les participants se verront remettre un badge leur permettant un libre accès à la manifestation. Pour le concours, des bons individuels seront remis lors du dépôt des pièces, et réclamés **obligatoirement** lors de leurs retraits.

ARTICLE 4 :

Pendant l'ouverture au public, la surveillance de la manifestation sera assurée par les membres de l'Association. En dehors de ces heures, la surveillance est assurée par un système d'alarme. Cependant, les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de dégradations, pertes ou vols.

Des dispositions seront prises, en accord avec les propriétaires, pour assurer la protection et l'assurance d'objets de collection ou de valeurs présentés dans le cadre de l'exposition.

ARTICLE 5 :

La participation à l'exposition générale et au concours est ouverte à tous, sans restriction. Tous les modèles peuvent être exposés quels que soient le thème, l'échelle et les matériaux. Cependant, les organisateurs se donnent le droit de refuser toute réalisation susceptible de faire outrage aux bonnes mœurs ou à la morale.

La date limite d'inscription est fixée au samedi 5 mars 2016

ARTICLE 6 :

En cas de force majeure, les organisateurs peuvent annuler la manifestation sans préavis et sans être redevable d'aucun dédommagement en dehors du remboursement des différentes sommes versées dans le cadre des prestations proposées (stands professionnels).

ARTICLE 7 :

La signature du bulletin d'adhésion pour l'exposition ou le concours engage à participer durant toute la durée de l'exposition. Tous les participants s'engagent à respecter le présent règlement ainsi que les différents règlements spécifiques. Aucun remboursement d'inscription ne sera possible sauf cas de force majeure dûment justifié.

III - Public

ARTICLE 8 :

L'exposition sera ouverte au public les :
Samedi 19 Mars de 10h à 19h sans interruption
Dimanche 20 Mars de 9h30 à 18h sans interruption

L'entrée sera subordonnée à l'acquiescement du droit d'entrée, fixé par les organisateurs, et affiché à l'entrée de l'exposition. Les enfants restent sous l'entière responsabilité de leurs parents dans l'enceinte de la manifestation. Il est rappelé au public que les pièces présentées sont très fragiles, il est strictement interdit de les toucher et de franchir les limites disposées autour des tables. Le non-respect de ces consignes pourra justifier l'expulsion de l'enceinte de l'exposition.

Le présent règlement sera affiché à l'entrée de l'exposition.

Les organisateurs